

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A353

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - ISDnD de l'Arbois - Traitement des lixiviats - Réhabilitation d'un système d'épuration - Programme de travaux et demandes de subventions

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : ISDnD de l'Arbois - Traitement des lixiviats - Réhabilitation d'un système d'épuration - Programme de travaux et demandes de subventions
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de modernisation de l'ISDnD de l'Arbois, la Communauté du Pays d'Aix poursuit son programme de mise en conformité du traitement des lixiviats du site. En effet, la CPA a engagé une étude de faisabilité ayant pour objet la mise en œuvre d'une solution de traitement in situ.

L'objet du présent rapport est donc de valider le plan d'action relatif à l'installation d'une solution de traitement de lixiviats et de solliciter le concours de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région PACA et du FEDER pour participer au financement des études de conception et de travaux.

Exposé des motifs :

Ce rapport concerne la mise en place d'une solution pérenne de traitement des lixiviats de l'ISDnD de l'Arbois.

Pour rappel, les lixiviats constituent la fraction liquide produite par les déchets lors de leur stockage. Leur génèse résulte de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle. Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être collectés et traités.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône, par arrêté du 24 avril 2015, a mis en demeure la CPA de mettre en conformité son mode de traitement des lixiviats produits sur le site.

Le volume total des lixiviats produits est de 25.000 m³ par an. À l'heure actuelle, les lixiviats de l'ISDnD sont exportés par camion et traités sur la station de traitement des eaux usées d'Aix-en-Provence la Pioline pour 70 % des volumes et par évaporation pour 30 % des volumes sur l'unité d'évaporation NUCLEOS.

En réponse à la demande de la DREAL, La CPA a mis en place une unité de traitement provisoire de traitement des lixiviats non évaporés par Osmose Inverse pour une durée maximale de deux ans. Ce traitement est en cours de test. Ce procédé performant quant à la qualité des eaux produites, n'assure pas le traitement de la totalité des effluents qui doivent subir un traitement complémentaire.

En parallèle, la CPA, a engagé une étude pour la mise en œuvre d'une solution pérenne de traitement de lixiviats sur la base d'un état des lieux exhaustif des technologies existantes, afin de proposer un mode de traitement présentant le meilleur compromis technique et économique vis-à-vis des caractéristiques et contraintes du site de l'ISDnD de l'Arbois.

Les différents modes de traitement in situ s'organisent autour de plusieurs grandes familles de traitement : biologique, chimique, physico-chimique, séparation et filtration, évaporation ou incinération.

La majorité des centres d'enfouissement mettent en œuvre des dispositifs mixtes qui combinent un ou plusieurs de ces procédés et qui s'articulent de la manière suivante : le cœur du procédé, un ou plusieurs traitements amonts en fonction de la nature des lixiviats, le traitement de finition en fonction des contraintes de rejet, l'élimination des sous produits des process.

Deux techniques de traitement se dégagent : avec un rejet en milieu naturel et sans rejets en milieu naturel.

Compte tenu des contraintes liées aux caractéristiques des lixiviats, au cadre réglementaire, aux enjeux stratégiques liés à la durée d'exploitation du site, à la spécificité du site (surface disponible importante, difficulté à réaliser des rejets liquides dans le milieu naturel), le traitement biologique sans rejet en milieu naturel paraît le plus adapté. Ce process est basé sur un traitement par filtration sur membrane d'ultrafiltration, stockage (bioréacteur à membrane), et élimination du rejet et traitement par évapotranspiration sur végétaux type bambou, canne de Provence. Les sous produits à traiter correspondent aux boues déshydratées et accumulées et les productions végétales qui peuvent être gérés sous forme de taillis à très courte rotation (TTCR) et valorisable en production d'énergie.

Les terrains de l'ancienne décharge pourraient constituer une zone adaptée pour réaliser la phytoremédiation sachant qu'il s'agit de mobiliser une surface de 4 à 5 hectares.

Sur le plan financier, la technique la plus adaptée au site correspond à un investissement prévisionnel de 2.000.000 €.

Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 700.000 €, comparable au coût actuel de traitement.

Le plan d'action est le suivant :

- présentation du projet technique à la DREAL et validation,
- études (conception, programmation...),
- demande de subventions à l'Agence de l'Eau et l'ADEME, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région PACA et le FEDER,
- réalisation des ouvrages.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements	Etudes € HT	Investissement € HT
ADEME	3.000	100.000 (5 %)
Agence de l'Eau	1.000	200.000 (10 %)
CD 13	1.000	50.000 (2,5 %)
REGION PACA	1.000	50.000 (2,5 %)
FEDER	1.000	50.000 (2,5 %)
Autofinancement CPA	23.000	1.550.000 (77,5 %)
TOTAL en € HT	30.000	2.000.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU l'arrêté préfectoral autorisant la communauté du Pays d'Aix à prolonger l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux ISDnD de l'Arbois du 18 novembre 2013 ;

VU l'arrêté Préfectoral de mise en demeure du 24 avril 2015 ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan d'action proposé ;
- **SOLLICITER** les financements auprès de l'ADEME, L'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région PACA et le FEDER ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement et de fonctionnement sous réserve de la mise en place de ces crédits dans le cadre de l'exercice 2016.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - ISDnD de l'Arbois - Traitement des lixiviats - Réhabilitation d'un système d'épuration - Programme de travaux et demandes de subventions

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015